

Tramway

Un langage à décoder

De nouveaux panneaux de signalisation ont poussé aux abords de la voie de tramway, sur l'avenue Mendès France. Reste quelques mois pour se familiariser avec eux, avant que le tramway ne débarque.

Avec le tramway, il va falloir changer certaines habitudes, changer la manière dont nous circulons en ville. Et là, tout le monde est concerné : les automobilistes, les motards, les cyclistes et aussi les piétons. Sur l'avenue Mendès France – où les

dernières finitions seront apportées ces prochains mois – les voies seront « mixtes ». C'est-à-dire que les automobilistes et les deux-roues devront les partager avec le tramway. Pour ne pas se laisser impressionner par ce changement de taille, chacun doit se familiariser avec les panneaux de signalisation organisant la circulation. Voici les plus importants. (ci-dessous).

CONTACT

Angers Loire Métropole
<http://tramway.angersloiremetropole.fr>



Voie réservée au tramway. Aucun autre véhicule, vélo ou piéton ne doit y circuler ou y stationner.



Traversée d'une plateforme de tramway dans environ 100 mètres.



Ce feu rouge signale l'arrivée imminente d'une rame de tram. Lorsqu'il est allumé, les piétons ne doivent pas traverser.



Ce panneau est situé au niveau de la plateforme de tramway. Il rappelle que le tram est toujours prioritaire.



Lorsqu'il clignote, ce feu rouge (généralement présenté avec un autre) signale l'arrivée imminente d'un tramway. Il interdit de traverser la plateforme.



La ligne aérienne de contact assure l'alimentation du tramway en électricité. Tout contact direct ou indirect avec cette ligne peut être mortel, il faut donc ne pas s'en approcher.

EN BREF

Règles de sécurité

1 Le tramway est toujours prioritaire, par rapport aux voitures, aux deux-roues et aux piétons.

2 Ne pas stationner, ni marcher sur la voie de tramway en dehors des passages prévus pour la traverser.

3 Regarder à droite et à gauche avant de traverser la plateforme du tramway. Attention, une rame peut en cacher une autre.

4 Être à l'écoute du « gong » par lequel le tramway se signale. Ce qui signifie éviter de téléphoner ou d'écouter de la musique aux abords directs de la plateforme.

Les voitures ont leurs places

S'ils ne veulent pas voir leur voiture esquinée par le tramway ou déplacée par les services de police, les automobilistes sont invités, dès aujourd'hui, à se garer sur les places prévues à cet effet. Et elles ne manquent pas, en centre-ville : 419 places existent actuellement sur l'avenue Mendès France et dans les rues adjacentes. Ce chiffre passera bientôt à 447, dont 23 places pour les personnes à mobilité réduite. Seront en effet créés les parkings de la Salette (près de celui de la Bascule) et celui situé à côté de la sous-station électrique, rue Amiral Nouvel de la Flèche. Pour être à peu près certain de trouver où se garer, les automobilistes peuvent se rendre du côté de la place Victor Hugo, du cimetière ou des Acacias. Là se trouvent les principaux parkings du centre-ville. La centaine de places restantes est matérialisée au sol soit par des pavés noirs soit par des clous. Dans des cas exceptionnels tels qu'un déménagement ou une livraison de fuel nécessitant le stationnement d'un camion sur le tracé du tramway, l'arrêt prolongé devant le logement ne sera pas possible. Ce sont toutes ces places de stationnement à proximité qui pourront héberger le véhicule.



Sur la voie de tramway, tout stationnement est interdit.